



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Gard

Division des Personnels Enseignants
Bureau 214 Gestion Collective

NIMES, le 07 novembre 2022

Affaire suivie par :
M. Stéphane VERDU
Tél : 04 66 62 86 54
Mél : ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr

Le directeur académique des services de l'Éducation
nationale du Gard

58 rue Rouget De Lisle
3003Nîmes cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants
titulaires du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Changement de département des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2023

Référence : BO n°40 du 27 octobre 2022

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la publication de la note de service sur le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2023 (Bulletin Officiel cité en référence).

Ce B.O. est consultable sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo40/MENH2229953N.htm>

1. Le mouvement interdépartemental

Les agents qui sollicitent une bonification au titre du handicap doivent demander un dossier par mail à : ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr, et l'envoyer dûment complété avant le 03 décembre 2022, soit par courrier au Service de médecine de prévention du Rectorat de MONTPELLIER (31 rue de l'université, CS39004, 34064 MONTPELLIER cedex 2), soit par mail à « ce.servmed@ac-montpellier.fr ».

J'attire votre attention sur la mise en place par le ministère d'un service téléphonique, du 14 novembre au 07 décembre 2022, au numéro suivant : 01 55 55 44 44 ; ce numéro permet aux enseignants demandant une mutation de recevoir des conseils personnalisés.

Je vous rappelle qu'**après la clôture de la période de saisie des vœux sur i-prof (du mercredi 16 novembre à 12 heures au mercredi 07 décembre 2022 à 12 heures), les candidats recevront, dans l'onglet « courrier », un document intitulé « confirmation de changement de département »**. Ils devront l'éditer (éventuellement le compléter ou le modifier), le signer et **le retourner par mail**, à ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr à l'attention de Monsieur VERDU, accompagné des pièces justificatives demandées, **au plus tard le mercredi 14 décembre 2022**.

Les résultats seront connus le mardi 07 mars 2023.

2. Le mouvement sur postes à profil POP

L'expérimentation d'un mouvement interdépartemental sur postes à profil initiée en 2022 est reconduite en 2023.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste), tout en prenant en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les départs et les entrées dans les départements concernés.

Pour rappel, la saisie des candidatures se fait sur l'**application Colibris sur i-prof**, dans l'onglet 'Services', du **mercredi 16 novembre à 12 heures au lundi 28 novembre 2022 à 12 heures**.

Après vérification des demandes, les éventuelles convocations des candidats à un entretien se feront via Colibris, du mardi 29 novembre 2022 au jeudi 07 janvier 2023.

Les candidats retenus pour un entretien seront informés de la suite donnée à leur candidature entre le vendredi 08 janvier et le mardi 16 janvier 2023.

Les enseignants du 1^{er} degré du Gard souhaitant postuler pour un poste POP du Gard doivent le faire selon les modalités décrites ci-dessus, au même titre que les autres enseignants.



Philippe MAHEU